



CADRAGE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL N°2

28 mars – 15 avril 2022

Ce document de cadrage est rédigé à l'attention des étudiants de Master 1 MEEF 1er degré. Il se réfère au stage massé n°2 uniquement.

I- RAPPEL

Le protocole de stage décrit en détail l'ensemble des informations afférentes aux deux stages.

Les étudiants inscrits en première année du Master MEEF 1er degré à l'INSPÉ de La Réunion bénéficient de deux périodes et modalités de stage dans le cadre de leur formation professionnalisante. Ces deux stages correspondent à deux unités d'enseignement aux semestres 1 et 2 désignées « pratique professionnelle ». Ils sont préparés et exploités dans le cadre des UE disciplinaires.

Le second stage se déroule sous la forme d'un stage massé d'une **durée de trois semaines** sur un support maternelle ou élémentaire selon le calendrier suivant :

Stage massé n°2 (maternelle ou élémentaire)
Du 28 mars au 15 avril 2022

L'objectif du stage massé n°2 s'inscrit dans une logique d'articulation fine entre des éléments d'observation et la construction de séances dans le cadre d'une séquence en adéquation avec les programmes.

II- MODALITÉS D'ÉVALUATION

Au semestre 2, l'évaluation comportera :

- Un écrit réflexif (20 points) et son livret de suivi.
- Une présentation orale¹ (20 points)

Le stage massé n°2 sera évalué par le référent² INSPÉ par le biais d'une analyse réflexive écrite (cf. grille d'évaluation de l'analyse réflexive). Ce document constituera également un support à la présentation orale prévue **le mercredi 11 mai 2022**. Cette présentation se déroulera en présence du référent INSPÉ, des maîtres d'accueil temporaire (MAT) et de l'ensemble des étudiants dont ils assurent le suivi et l'accueil (cf. document de cadrage de la soutenance).

¹ Cf. cadrage de la présentation orale

² Il sera le même que pour le semestre 1

Les analyses réflexives sont rédigées de façon autonome par l'étudiant(e) à partir d'un axe de travail **prioritaire** retenu par le MAT lors de l'observation par ce dernier de la mise en œuvre de la **séance 2**. Cet axe de travail sera explicitement notifié par le MAT dans le livret de suivi de l'étudiant. Ce dernier se centrera prioritairement sur cet axe pour concevoir et mettre en œuvre à minima une séance ultérieure.

L'étudiant devra transmettre la version numérique (format PDF) de son analyse réflexive à son référent INSPÉ et à l'ensemble des MAT qui compose la commission **au plus tard le vendredi 29 avril 2022.**

III- FORMAT

L'analyse réflexive comporte **4 pages** (hors annexes).

L'étudiant devra :

- Utiliser la police : « Times new roman », taille 12,
- Respecter des marges de 2,5 cm,
- Utiliser un interligne de 1,5 ligne
- « Justifier » le document
- Numérotter les pages.

IV- CANEVAS

Le développement professionnel n°2 est constitué de 4 parties :

1- Description succincte de la séance réalisée en classe, objet de l'observation du MAT1 (0,5 page)

Rappel : L'étudiant(e) s'accordera avec son maître d'accueil sur l'observation particulière d'une séance par ce dernier.

2- Analyse de la séance mise en œuvre (1 page)

Analyse de la séance et des productions d'élèves (ou de quelques productions d'élèves choisies à cet effet – expliquer alors le choix) relatives à cette séance, analyse des erreurs et de leur(s) origine(s), écart entre le prévu et le réalisé.

L'axe de travail retenu par le MAT sera indiqué à la fin de ce paragraphe.

3- Evolution de la pratique professionnelle de l'étudiant(e) avec pour focale l'axe de travail (1 page)

Ce qui a été mis en œuvre sur une ou plusieurs séances suivantes ; les effets sur les élèves (compréhension / mise en activité / productions...). De nouveau, écart entre le prévu et le réalisé.

4- Conclusion (0,5 à 1 page)

Elle permettra à l'étudiant(e) d'analyser l'évolution de sa pratique professionnelle au regard de ce qu'il/elle a été amené(e) à travailler, les apports du stage et les besoins restants.

Annexes :

- **Fiche pédagogique de la séance observée.**
- **Productions d'élèves éventuelles**

Ce document ainsi que toutes les informations afférentes aux questions de stage sont téléchargeables sur le site de l'INSPÉ de La Réunion, rubrique « stages ».
<https://inspe.univ-reunion.fr/stages/stages-1er-degre/stages-m1-etudiants/>